

Ecole primaire bilingue Notre-Dame  
Skol divyezhek Intron Varia  
9 rue du Général de Gaulle  
56890 SAINT-AVE  
☎ : 02 97 60 74 81  
✉ [saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr](mailto:saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr)  
🌐 <http://www.saint-ave-ecolenotredame.fr>



La communauté éducative de l'école catholique Notre-Dame de Saint-Avé est heureuse de vous accueillir.

# Dossier d'inscription

## **DOCUMENT A CONSERVER**

1. **Accueil**
2. **Fonctionnement et organisation**
3. **Les horaires**
4. **La garderie**
5. **La restauration**
6. **Le secrétariat**
7. **Chef d'établissement**
8. **La scolarité et les autres frais réguliers**
9. **L'assurance**
10. **Les associations**
11. **Dispositions pour faciliter le quotidien**
12. **L'information des familles**
13. **La catéchèse**
14. **La filière bilingue**
15. **A.IM**
16. **L'anglais**



### En Annexe

- Contrat de scolarisation
- Tarifs
- Règlement intérieur

## 1) Accueil

L'école Notre-Dame accueille toutes les familles par-delà les différences sociales, culturelles ou religieuses. Sous contrat d'association avec l'état, l'école Notre-Dame participe au service de l'Éducation Nationale et reconnaît les obligations qui en découlent.

L'école accueille actuellement les enfants à partir de 3 ans. Dans la mesure des places disponibles et sous réserve de maîtrise de la propreté, une arrivée dès 2 ans est envisageable.

L'école a pour ambition de donner à chaque enfant, en lien avec la famille, une éducation qui prépare à la vie adulte.

### L'école est partagée en deux sites :

- Site De Gaulle pour les maternelles, CP, CE1 et CE2
- Site de Kerozer pour les CE2, CM1 et CM2 (derrière le collège)

## 2) Fonctionnement et organisation pédagogique :

L'école compte environ 350 élèves de la PS au CM2 pour 15 classes et un poste d'adaptation (suivi des enfants en difficultés scolaires).

L'équipe éducative :

- 1 chef d'établissement et 19 enseignants
- 5 aide-maternelles
- 1 secrétaire/comptable
- 1 ouvrier d'entretien



L'établissement fonctionne sous contrat d'association. Les enseignants sont rémunérés par l'État. Un forfait est versé par la commune de Saint-Avé afin d'assurer les dépenses de fonctionnement. Les charges d'investissement sont assurées par l'école elle-même. C'est pourquoi, il est demandé aux familles une « contribution » par enfant.

Chef d'établissement  
Secrétaire Comptable  
Ouvrier d'entretien

Hélène Bellec Champagne  
Sandrine Thomas  
Sylvain Plessis

### Filière bilingue :

PS/MS/GS	Karine Belz	ASEM Nathalie Baudet (matin)Véronique Trébossen (après-midi)
CP/CE1	Sylvie Conan	
CE1/CE2	Jean-Pierre Le Pouëzard	
CM1/CM2	Anne-Françoise Dano	

### Filière monolingue

PS1/PS2	Anne-Laure Le Guen et Elodie Merlet (à ½ temps)	ASEM Chantal Gougaud
PS2/MS	Marie-José Joué	ASEM Françoise Guéguen
GS	Carole Thomas	ASEM Brigitte Guégan/Ayse Senkal
CP	Annaïck Touffait	
CE1	Marie-Pierre Guehenneux	
CE2	Maud Pelage	

Site de Kerozer

CE2	Lydie Rochedreux
CM1/CM2	Catherine Le Jallé et Marjorie Pisigo (à ½ temps)
CM1/CM2	Maryse Bellec
CM1/CM2	Laurence Morio
CM1/CM2	Anne Duhamel

Enseignante spécialisée : Aline Juhel

### 3) Les horaires scolaires

Suite à un sondage réalisé en juin 2025, de nouveaux horaires ont été validés. Nous nous réservons toutefois, le droit de faire des ajustements en cas de nécessité absolue pour faire face à un souci que nous n'aurions pas anticipé.

Nouveaux horaires (identiques sur les deux sites) :



**Matin : 8 h 25 à 11 h 50**

**Après-midi : 13 h 25 à 16 h 30 (15 h 30 le vendredi)**

⇒ La garderie est payante de 7 h 30 à 8 h 15 et de 16 h 45 à 18 h 45 (à partir de 16 h 30 le vendredi).

Nous établirons lors de la pré-rentrée le calendrier des temps d'APC du vendredi.

L'accueil dans les classes se fait à partir de 8 h 15 et sur la cour à partir de 13 h 15.

L'accueil se fait dans les classes 10 minutes avant le début de la classe. Avant cette heure, les élèves sont conduits en garderie ou sont sous la responsabilité des parents à l'extérieur de l'école.

⇒ Les élèves arrivant avant 8 h 15 doivent être obligatoirement conduits à la garderie. Pas d'attente possible, seul, sur la cour ou sur le parking de Kerozer.

⇒ ATTENTION, si un élève arrive exceptionnellement en retard à Kerozer, il doit frapper à la porte des classes de Laurence ou Jean-Pierre et entrer seul discrètement pour rejoindre son groupe. → **Pas d'entrée possible par le hall pour les retardataires.**

La classe commence à 8 h 25 en primaire ET en maternelle. Merci à chacun de bien vouloir respecter ces horaires. Une arrivée tardive pénalise l'élève qui arrive en retard mais aussi toute la classe lors de son accueil.

### 4) La garderie

Matin : de 7 h 30 à 8 h 15

Le soir : de 16 h 45 à 18 h 45 (16 h 30 le vendredi)

⇒ Un goûter est à prévoir par les familles

⇒ À partir de 17 h, pour les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 un temps d'étude est proposé (pour les CP l'étude ne commence qu'en janvier).

Le coût de la garderie est calculé au  $\frac{1}{4}$  heure - Tout  $\frac{1}{4}$  d'heure commencé est dû. Le pointage est informatisé.

### 5) Restauration

Les élèves quittent l'école dès la sortie de classe à 11 h 50.

Il est demandé aux enfants qui rentrent à la maison de prendre un temps convenable pour le repas. Pas de retour avant 13 h 15 à l'école.

La cantine étant municipale, les enfants sont à inscrire à la mairie à l'espace famille. Le coût du repas est calculé en fonction du quotient familial pour les familles avéennes. Les enfants sont accompagnés par le personnel de l'école. Vous devez impérativement compléter un dossier et le retourner à l'espace famille pour l'inscription. Les inscriptions se font directement sur le portail de l'espace famille.

## 6) Secrétariat :

Le secrétariat est ouvert sur les horaires scolaires et jusqu'à 17 h le soir.

ATTENTION, le site de Kerozer ne possède pas de secrétariat, chaque appel est reçu par une enseignante et a donc de l'incidence sur le fonctionnement de la classe. Merci de bien vouloir n'appeler qu'en cas de nécessité et limiter la durée de votre appel sur ce site.

Les absences sont à signaler de préférence au secrétariat du site de la rue du Général de Gaulle : 02 97 60 74 81 ou par mail. Merci de bien préciser la classe de l'enfant.

7) Le chef d'établissement, Madame Hélène Bellec Champagne reçoit chaque jour sur rendez-vous.

## 8) Coût de la scolarité → tarifs en annexe

L'école n'est pas subventionnée pour l'entretien de ses bâtiments, c'est pourquoi des frais de scolarité (ou rétributions) sont facturés aux familles. A ces frais de scolarité, il est ajouté :

- Des frais pour les activités qui couvrent toutes les sorties et/ou animations prévues durant l'année, sauf les sorties avec nuitées.
- Des frais couvrant les interventions en anglais par l'association « pop english » de la maternelle au CM2.

### ⇒ Paiement des frais scolaires

L'OGEC (organisme de gestion de l'école) souhaite fortement que le prélèvement mensuel s'applique à toutes les familles.

Vous pouvez remplir la feuille d'autorisation de prélèvement jointe à ce dossier.

Prélèvement le 10 de chaque mois. (Scolarité prélevée sur 10 mois d'octobre à juillet).

## 9) Assurance scolaire (individuelle accident)

L'école assure les élèves en individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Cette assurance fonctionne 24 h / 24 y compris pendant les vacances scolaires.

En cas d'accident en dehors des heures scolaires, vous pourrez passer au secrétariat, nous nous chargerons de la déclaration.

Si vous souhaitez cependant continuer à garder votre assurance, sachez que vous le pouvez mais les remboursements ne se feront pas en double, ils s'additionneront dans la limite de la dépense.

## 10) Les Associations

L'O. G. E. C. : cette association, loi 1901, constitue le support juridique de l'école. Elle gère l'établissement, en étroite collaboration avec le chef d'établissement. Son président est Monsieur Philippe CABEL. L'association organise la kermesse pour financer les investissements immobiliers.

L'A. P. E. L (l'Association des Parents d'Élèves) : cette association représente les parents auprès de l'école, des instances de l'Enseignement Catholique et de divers partenaires. Elle est partie prenante de la vie de l'école en y apportant son aide concrète, en participant à la réflexion éducative et en organisant quelques manifestations (vente de viennoiseries, vente de chocolats, salon du livre, repas, Noël à l'école ...) Toutes ces activités ont pour but

d'améliorer le bien-être des enfants (sorties scolaires, achat de livres, aménagement de la cour...). La présidente de l'A.P.E.L est Madame Laëtitia LE GAC.

DIVASKELL (l'Association des Parents d'Élèves de la filière bilingue) : cette association représente les parents de la filière bilingue auprès de l'école, des instances de l'Enseignement Catholique et de divers partenaires. Tout comme l'A.P.E. L, elle organise des manifestations (fest-noz, journée d'intégration...) et prend part à la vie de l'école. Sa présidente est Madame Gwénaëlle JAMBOU.

L'A.E. P (association propriétaire) : elle assure l'entretien des bâtiments scolaires. Son président est Monsieur Fabrice JACOB.

### 11) Dispositions pour faciliter le quotidien.

a) Texte paru dans le journal Ouest-France et auquel nous adhérons pleinement.

« **Penser aux dames de service** : Avant de vêtir les petits qui vont en maternelle, il faut imaginer le travail des "dames de service" qui habillent, déshabillent, accompagnent aux toilettes... plus de vingt-cinq enfants. Il faut aussi imaginer le désir des enfants de "faire tout seul". Alors : mieux vaut des "scratches" que des lacets et des pantalons de jogging que des fermetures à glissière ».

b) → **Enfants malades**

Il est demandé de ne pas envoyer un enfant à l'école lorsqu'il est malade (surtout s'il a de la fièvre ou s'il est contagieux) de même, il ne sera JAMAIS donné de médicaments aux enfants à l'école.

☞ **Pas de médicament à l'école**



b) **Les vêtements**

Les vêtements des enfants se ressemblent beaucoup. Et les petits de maternelle comme les grands de l'élémentaire ne sont pas toujours capables de reconnaître leurs vêtements. Merci de bien vouloir écrire le nom de l'enfant sur l'étiquette du vêtement. Vous ne vous imaginez pas quel service vous rendrez aux enseignantes et aux personnels de service. Chaque année, il nous reste des quantités de vêtements non réclamés. Si chaque vêtement était marqué au nom de l'enfant ou de la famille, cela permettrait de restituer à leur propriétaire les vêtements trouvés.

### 12) L'information des familles : la F.I.P.

L'information des familles passe essentiellement par des courriers et notes envoyés par mail aux familles. Il est possible de renseigner deux adresses mails par enfant.

Si vous ne recevez pas cette F.I.P par mail, envoyez un message à [saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr](mailto:saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr) avec en objet info-familles, le prénom et la classe de vos enfants pour que l'on vérifie nos fichiers. Attention, les envois se font en nombre et peuvent parfois atterrir dans les spams.

Chaque enseignant fait part aux parents concernés de ses projets pour l'année, en matière de programmation, d'innovation pédagogique, de conduite de classe ...

Cette information est donnée au cours d'une réunion (programmée en septembre ou au début d'octobre) avec les parents.

Le site WEB de l'école vous tiendra au courant de tout ce qui se vivra dans l'école.

### 13) La catéchèse.

L'école Notre-Dame, établissement catholique, propose un enseignement religieux (un éveil à la foi pour les plus petits) en lien avec la paroisse. On y parle de Dieu, dans le respect des convictions et des consciences de chacun.

Des célébrations sont programmées dans l'année : à la rentrée, à Noël et à Pâques.

La catéchèse est faite dans chaque classe de l'école. Les parents des C.E.1 doivent cependant inscrire leur enfant à la paroisse s'ils désirent préparer en C.E.2 la première communion. Les enfants, qui ne sont pas en C.E.2 et qui désirent faire leur communion, doivent aussi prendre contact avec la paroisse. Ils peuvent aussi en parler à l'enseignant.

Les enfants volontaires sont invités à animer une messe paroissiale un dimanche de janvier.

### 14) La filière bilingue français/breton

L'école Notre-Dame propose un enseignement bilingue français/breton de la PS au CM2 aux familles qui le souhaitent. Une inscription en filière bilingue est possible à partir de la PS ou MS (éventuellement en GS). L'engagement se fait alors jusqu'en CM2 dans cette même filière.

### 15) Les ateliers autonomes (A.I.M = ateliers individuels de manipulation)

Les classes maternelles proposent aux élèves des temps ateliers individuels de manipulation basés sur la pédagogie Montessori. Ces ateliers consistent à proposer des ateliers autonomes et individuels à des élèves de petite, moyenne et grande section. Ces différents exercices permettent de couvrir différents pôles d'apprentissage (comme le langage, le rapport aux autres, la motricité, les mathématiques, la lecture etc.) tout en respectant le rythme de chacun. Ces ateliers offrent aux enfants de maternelle des moments de manipulation et de tâtonnement permettant de développer leur autonomie

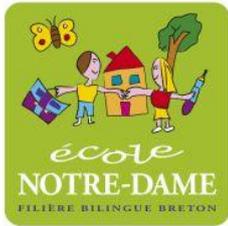
### 16) L'Anglais

L'école Notre-Dame, en lien avec l'association « FIZZ » propose un enseignement de l'anglais de la PS au CM2.

En maternelle, des séances de 30 minutes par semaine sont mises en place par les enseignantes et une intervenante anglophone.

En primaire, le programme des instructions officielles est suivi par les enseignants (1 h en CP et 1 h 30 en CE et CM). A ces séances, s'ajoutent des temps d'enseignement d'une matière en langue étrangère (EMILE). Ainsi les élèves bénéficient de séances de littérature, de sciences, d'EPS ou de musique en anglais par une intervenante anglophone.

Ces séances supplémentaires sont financées par l'A.P.E.L et par les familles avec une cotisation supplémentaire annuelle.



**Ecole primaire bilingue Notre-Dame**

Skol divyezhek Intron Varia

9 rue du Général de Gaulle

56890 SAINT-AVE

☎ : 02 97 60 74 81

✉ [saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr](mailto:saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr)

🌐 <http://www.saint-ave-ecolenotredame.fr>



## NOTE AUX PARENTS DE MATERNELLE

*En tant qu'enseignantes des enfants de 2-3 ans, nous voudrions que vous sachiez mieux ce que nous faisons, ce que nous essayons de faire pour que, dans ce nouveau lieu, votre enfant trouve affection, vie, chaleur, ouverture et compréhension.*

### • Quelques règles à respecter :

**Les enfants accueillis doivent être en bonne santé et propres**, c'est à dire de ne plus porter de couches et savoir demander à aller aux toilettes. Nous n'acceptons pas d'enfants présentant une éruption cutanée, de l'impétigo...car il risque de contaminer toute la classe.

**En cas de maladie infectieuse** (varicelle, par ex) nous vous demandons de nous prévenir.

**Les poux** font encore de temps en temps des apparitions à l'école. Si vous constatez leur présence, veuillez-nous le signaler et soigner votre enfant. Une surveillance est nécessaire pour éviter leur propagation.

### • Préparez sa rentrée

Montrez lui l'école : si le lieu est familier, la crainte diminue.

Parlez-lui de l'école : « Bientôt tu vas à l'école...comme ton grand frère, ta grande sœur ».

Accompagnez-le la première fois, c'est un grand jour.

Acceptez les petites et les grosses larmes, elles sont normales.

Soyez à l'heure chaque jour pour une bonne mise en route de la journée.

Soyez à l'heure de la sortie. Votre petit est impatient de vous retrouver.

Laissez-le tout seul vous parler de ce qu'il fait en classe. L'école devient un peu son jardin secret.

Il faut compter 15 jours d'adaptation avant de s'inquiéter d'un refus, de larmes ou de perte d'appétit.

Nous en reparlerons si nécessaire.



### • Fonctionnement de la classe

#### **Nous vous demandons**

- Un cartable ou un petit sac marqué à son nom.
- Une tenue de rechange (slip, pantalon) en cas de petit incident

Nous acceptons un doudou...si votre enfant en a besoin.

N'oubliez pas de marquer à son nom et prénom tout ce que votre enfant apporte à l'école. Cela facilitera les recherches en cas de perte.

### • Sommeil sieste

#### **Le sommeil est indispensable**



Pour bien grandir

Pour bien apprendre

Pour être en bonne santé

Entre 2 et 5 ans, un enfant doit dormir 10 à 12 heures par jour, dont un moment de sieste dans la journée.

En PS et MS un petit sac de couchage, de préférence en coton matelassé vous est demandé.

### • Pour votre enfant

Afin de se sentir bien à l'école, l'enfant a besoin d'être sécurisé.  
Respecter les horaires d'entrée et de sortie de classe.

### **Donnez-lui :**

Des vêtements sur lesquels son nom est inscrit afin que nous puissions l'aider à les reconnaître.  
Évitez les tenues vestimentaires fragiles. Votre enfant va jouer, peindre, dessiner, travailler la pâte à modeler, la terre et il doit être à l'aise, ne pas avoir peur de se salir, ou pour ne pas se sentir limité dans ses tentatives ou réalisations, évitez les bijoux, chaînes, gourmettes, qui risquent d'être perdues.  
L'école n'en est pas responsable.

### • **HORAIRES**

**Le matin :** 8h 20 accueil dans la classe  
**Le midi :** 11 h 45 sortie de la classe  
**L'après-midi :** À partir de 13h20 pour la sieste  
**Le soir :** 16h30 sortie de la classe

### • **FRÉQUENTATION**

L'inscription à l'école maternelle implique une fréquentation régulière, souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant, car elle le prépare à recevoir l'enseignement dispensé à l'école élémentaire.  
Si votre enfant doit être absent plusieurs jours, nous vous demandons de prévenir sa maîtresse ou le secrétariat.

### • **Contacts Parents Enseignants**

Nous vous informerons régulièrement par :

- le cahier de correspondance
- les affichages
- les mails ...



### • **N'OUBLIEZ PAS ...**

Que les enseignantes sont à votre disposition pour s'entretenir avec vous de votre enfant et répondre aux questions que vous vous posez. (Sur rendez-vous)  
Nous souhaitons que cette année scolaire se déroule dans de bonnes conditions.



*Les enseignantes de maternelle.*